

Finances des entreprises publiques fédérales, provinciales, territoriales et locales – Population cible –

La population cible comprend toutes les unités institutionnelles commerciales contrôlées par les administrations publiques (fédérale, provinciales/territoriales et locales) au Canada. Ces unités institutionnelles sont dénommées entreprises publiques (EP). La population couvre toute la composante des entreprises publiques de l'univers du secteur public (USP). Ce dernier comprend deux grandes composantes, à savoir les administrations publiques et les entreprises publiques. Le secteur public comprend les administrations fédérale, provinciales/territoriales et locales, le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec, ainsi que les administrations des Premières nations et des autres groupes autochtones. La composante des administrations publiques comprend tous les ministères et organismes, les fonds et organismes autonomes, les universités et les collèges, les établissements de santé et de services sociaux et les commissions scolaires.

L'unité institutionnelle est comparable à l'entreprise dans la structure hiérarchique appliquée par Statistique Canada aux unités commerciales. Une unité institutionnelle est un agent économique doté de la capacité autonome de posséder des actifs, de contracter des obligations (passif) et de se livrer à des activités économiques et à des opérations avec d'autres entités. Une entreprise est définie comme étant la société mère et ses filiales. Le contrôle peut s'exercer par possession exclusive de l'unité institutionnelle ou par possession d'un bloc majoritaire d'actions avec droit de vote.

Les données sont rassemblées pour l'ensemble de la population d'entreprises publiques de l'univers du secteur public, telles qu'elles sont énumérées par la Division des institutions publiques de Statistique Canada. Ce recensement est possible grâce à l'utilisation des états financiers vérifiés faisant partie du domaine public, des comptes publics et d'autres renseignements administratifs émanant des administrations fédérale, provinciales, territoriales et locales et de leurs organismes. Cette information est complétée par des données provenant d'autres sources, comme les budgets et les estimations des recettes et des dépenses des administrations publiques. Dans le cas des entreprises publiques locales, la population est déterminée en collaboration avec le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour les compagnies de téléphone, de l'Association canadienne du transport urbain (ACTU) dans le cas des transports en commun et auprès des organismes de réglementation de l'énergie des administrations provinciales pour les compagnies distributrices de gaz et d'électricité.